



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 mars 2023

Délibération n° 2023-07

Date de la convocation : 02/03/2023

Date de la publication : 13/03/2023

PRÉSENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Richard LEDUC, Conseillers Municipaux Délégués, Albert LASBATS, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, Francis LAINE, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel LARREGOLA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Hind SALHI, Sylvie CARRERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Emilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Daniel LARREGOLA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Frédérique BELLARDI (pouvoir à Sonia BELLECOUR), Hind SALHI (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Sylvie CARRERE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Emilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Vœu contre le projet de loi de réforme des retraites

Le système de retraite par répartition, un des fondements du pacte républicain basé sur la solidarité entre les générations et conquête sociale majeure, bénéficie à tous les Français qui y sont profondément attachés.

Le gouvernement a présenté le 10 janvier dernier son projet de réforme des retraites prévoyant le report de l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans, avec un allongement accéléré de la durée de cotisation. Au vu du rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, cette mesure ne présente pas de caractère d'urgence puisque la viabilité de notre système par répartition n'est pas menacée.

A l'évidence, le projet gouvernemental n'a rien d'une nécessité économique, il s'agit d'une mesure budgétaire, marquée du choix assumé de l'injustice et de la régression sociale.

Ce projet vise avant tout à faire payer à l'ensemble des français le « quoi qu'il en coûte » alors que d'autres pistes de financement existent pour réformer les retraites :

augmenter le taux d'emploi des seniors et/ou majorer les cotisations patronales et/ou faire contribuer les hauts salaires et/ou revenir sur les baisses d'impôts faites aux grandes entreprises. Cette réforme, si elle était mise en œuvre, pénaliserait l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle aggraverait la situation des seniors qui ne sont plus en emploi avant leur retraite, et renforcerait les inégalités femmes-hommes. En tant qu'employeur avec une responsabilité sociale à l'égard de ses agents municipaux, la Commune d'Aureilhan affirme son opposition à cette réforme injuste et brutale et apporte son soutien à la mobilisation intersyndicale.

Renforcer notre système de retraites nécessite en revanche des mesures de progrès et de partage des richesses. D'autres solutions sont possibles !

Ainsi Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal d'Aureilhan, à l'écoute de l'intersyndicale des salariés, demande le retrait de ce projet de loi.

Il souhaite que l'assemblée délibérante se prononce avec force en faveur d'une réforme juste, durable et efficace des retraites, une réforme négociée avec les partenaires sociaux qui repose sur des efforts partagés, notamment par la mise à contribution des revenus du capital et des actifs financiers, une réforme qui prenne en compte la pénibilité du travail et les carrières longues, une réforme qui réduise les inégalités professionnelles et de revenus entre les hommes et les femmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 26 voix pour et de 3 abstentions (André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET), décide :

- **Demande le retrait du projet de loi de réforme des retraites ;**
- **Se prononce avec force en faveur d'une réforme juste, durable et efficace des retraites, une réforme négociée avec les partenaires sociaux qui repose sur des efforts partagés, notamment par la mise à contribution des revenus du capital et des actifs financiers, une réforme qui prenne en compte la pénibilité du travail et les carrières longues, une réforme qui réduise les inégalités professionnelles et de revenus entre les hommes et les femmes ;**
- **Demande au Maire d'adresser ce vœu à Monsieur le Préfet, à Mesdames les Parlementaires, aux Responsables Départementaux de toutes les Organisations Syndicales de salariés.**

P.C.C.
Aureilhan, le 10 mars 2023
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



La Secrétaire de séance,


Isabelle CHEDEVILLE.